

Pétitions

Ce matin, j'ai respecté la tradition et la procédure de la Chambre et je leur ai remis la documentation pertinente, accompagnée d'une note manuscrite dans laquelle je leur faisais savoir que c'était là la documentation que je pouvais leur fournir.

Je ne saurais leur remettre le projet de loi avant de l'avoir déposé à la Chambre et alors que le huis clos est en vigueur partout ailleurs en ville.

Comme toujours, je suis reconnaissant à mon honorable collègue de ses commentaires, mais je dois lui dire que je n'accepte pas qu'il laisse entendre que moi, en tant que ministre, ou le gouvernement, n'avons pas respecté l'esprit et la lettre de la tradition et de la procédure de la Chambre. J'ai envoyé une lettre au critique de l'opposition officielle et à celui du Nouveau parti démocratique accompagnée de toute la documentation pertinente, à l'exception du projet de loi proprement dit qu'il m'était évidemment interdit de leur communiquer. Comme je l'ai dit au critique ce matin, j'espère que nous pourrions étudier ce projet de loi historique dans un esprit empreint de générosité et tourné vers l'avenir, analogue à celui qui caractérise ce projet de loi. A mon avis, il serait regrettable que mon collègue tienne à entraver inutilement la marche des travaux.

M. Gauthier: Je n'entrave rien. Je pose une question au ministre. Je pense que c'est injuste.

M. le Président: J'ai l'impression que les deux côtés de la Chambre appuient au moins le principe du projet de loi. Sauf si un député tient absolument à dire quelque chose, la présidence pourrait peut-être régler la question en rappelant aux députés l'article 107(2) du Règlement:

Une motion demandant la permission de présenter un projet de loi doit être décidée sans débat ni amendement, pourvu que tout député demandant cette permission soit admis à fournir une explication succincte des dispositions dudit projet de loi.

D'après le ministre, on lui a dit qu'il avait à peu près 60 secondes. Je tiens à assurer au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) que j'ai indiqué au ministre qu'il disposait de 30 secondes.

Fait à noter, cependant, tout député qui présente un projet de loi peut fournir une explication succincte, comme le Règlement le stipule, et je vais m'assurer que l'explication l'est.

A mon sens, le député de York-Est (M. Marchi) ne fait que préconiser la pratique que les députés ont toujours souhaité adopter, peu importe qu'ils aient été d'un côté ou l'autre de la Chambre dans le passé. Je pense que le ministre a donné une explication à ce sujet.

Comme d'habitude, je demanderais aux ministres de faire tout ce qui est possible afin de s'assurer en particulier que les critiques de l'opposition obtiennent les renseignements le plus tôt possible. Le ministre a dit clairement qu'il comprend cette tradition et qu'il est tout à fait disposé à la respecter.

PÉTITIONS

L'INSTALLATION OBLIGATOIRE DE SACS GONFLABLES ET DE CEINTURES DE SÉCURITÉ À TROIS POINTS D'ATTACHE DANS LES AUTOMOBILES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter à la Chambre 553 pétitions signées par des habitants du Canada, et qui viennent s'ajouter aux 30 735 pétitions déjà déposées.

Les pétitionnaires se recrutent dans les localités de Gaspé, Dolbeau, Gull Lake, Kipling, Torguay, Grenfell, North Battleford, Meadow Lake, Simpson, Kindersley, Carnduff, Eston, Laflèche, Quill Lake, Stonehenge, Kenaston, Davidson, Meds-ton, Unity, Weyburn, Swift Current, Richard, Welwyn, Lode-wood, Regina et Saskatoon.

Ces pétitionnaires pressent le Parlement de rendre obligatoire l'installation d'un dispositif de protection par sac gonflable pour le conducteur d'automobile de tourisme, et réclament en outre l'installation de ceintures de sécurité ventrales et à baudrier à trois points d'attache pour les occupants des sièges arrière.

[Français]

OPPOSITION À LA TAXATION DES ALIMENTS

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il est aussi de mon devoir de présenter à cette Chambre plus d'une centaine de pétitions provenant de résidents de Sackville, de Grande-Digue, de Cap-Pelé, de Saint-Antoine, de Cocagne, de Sainte-Marie, de Fox Creek, de Port-Elgin, de Moncton, de Richibouctou, de Saint-Charles, de Saint-Joseph, de Memramcook, de Saint-Anne-de-Kent, de Bouctouche, et encore de Moncton et de plusieurs autres localités de ma circonscription.

Les pétitionnaires sont très préoccupés par le fait que le gouvernement ayant déjà imposé 25 nouvelles taxes ou augmentations de taxes étudiées actuellement dans son projet de réforme fiscale un projet de loi qui voudrait que la nourriture soit taxée. Ils demandent que le Parlement rejette toute mesure qui aurait pour effet d'instaurer une taxe de vente sur les produits alimentaires.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 196.

[Texte]

LES ACTIVITÉS DE PROMOTION ET LES DONS DES SOCIÉTÉS FABRICANTES DE TABAC

Question n° 196—**Mme McDonald:**

1. Au cours des cinq dernières années, et en précisant pour chaque année, des sociétés fabricantes de tabac ont-elles fait valoir des activités de promotion ou de parrainage en tant que dépenses admissibles et, dans l'affirmative, a) pour quels montants, b) de quel montant a-t-on demandé la déduction pour des activités de promotions ou de parrainage pour (i) le sport amateur (ii) le sport professionnel (iii) les arts (iv) les autres domaines?